

Info-Autorité

AOÛT – SEPTEMBRE – OCTOBRE 2006 | VOLUME 3, NUMÉRO 1

MOT DU PRÉSIDENT



M. JEAN ST-GELAIS
Président-directeur général
de l'Autorité des marchés
financiers

Nous sommes présentement en plein cœur de notre troisième année d'activités avec une équipe qui forme la pierre angulaire de notre organisme, et qui s'affaire quotidiennement à répondre aux besoins des consommateurs de produits et services financiers, tout en faisant respecter le cadre législatif en vigueur.

Notre mission première est donc de veiller à la protection du public en appliquant les lois et règlements qui régissent les secteurs d'activité suivants: assurances, valeurs mobilières, institutions de dépôt (sauf les banques à charte fédérale) et distribution de produits et services financiers.

Après deux années d'existence, l'Autorité a mis en place sa structure organisationnelle issue de l'unification des cinq organismes de réglementation, favorisant ainsi la synergie des expertises. Nous avons également maintenu tous les services auxquels les clientèles étaient habituées. Jumelée aux pouvoirs importants que nous a conféré le législateur québécois, la concentration de ces différentes ressources au sein d'un même organisme offre le potentiel d'une meilleure capacité d'intervention, de prise de décision et d'action.

En 2005, nous avons adapté notre structure organisationnelle et consolidé notre équipe. En plus de l'appropriation des dossiers d'envergure, nous avons élaboré notre plan stratégique définissant les orientations à privilégier pour la période 2005 à 2008.

Afin d'accroître notre efficacité, nous avons accordé la priorité à trois grandes orientations. Premièrement, placer la lutte aux crimes économiques au cœur de nos priorités en rehaussant nos activités de surveillance en ce qui touche la conformité aux lois et règlements des divers intervenants du secteur financier. Deuxièmement, harmoniser la réglementation et simplifier les formalités administratives, c'est-à-dire travailler à la mise en place d'un cadre réglementaire qui tient compte des enjeux de l'industrie et des



S O M M A I R E

ACTUALITÉ

Institutions financières et pandémie de grippe	2
Protocole d'entente entre l'Autorité et CANAFE	3

CONSEIL CONSULTATIF DE RÉGIE ADMINISTRATIVE

Un soutien essentiel à la réalisation de la mission de l'Autorité	4
---	---

VALEURS MOBILIÈRES

Dispenses de prospectus et d'inscription	4
Régime de passeport phase 2 associé à la réglementation des valeurs mobilières	9
Encadrement des marchés des dérivés	12

NOUVELLES DE L'AUTORITÉ

Nouvelle structure à la Direction de l'inspection et des enquêtes	5
Direction du contentieux	6

L'AUTORITÉ CONSULTE

Consultation relative à la distribution de produits d'assurance par les concessionnaires et autres marchands d'automobiles	6
--	---

TRIBUNE PUBLIQUE DE L'AUTORITÉ

Rencontre avec le Cercle Canadien de Montréal	7
---	---

L'AUTORITÉ CONSULTÉE

Mémoire préparé dans le cadre de la consultation publique de la Commission des finances publiques	7
---	---

RELATIONS EXTÉRIEURES

Réunion annuelle de l'OICV à Hong Kong	8
--	---

RENDEZ-VOUS AVEC L'AUTORITÉ

Démystifier la réglementation du secteur minier	9
---	---

CONSOMMATEURS DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS

Huit nouvelles brochures d'information Bourstad 2006 19 ^e édition: remise des prix	11
---	----

INTERVENANTS DU SECTEUR FINANCIER

Avez-vous déclaré vos plaintes? Le Système de rapport de plaintes informatisé pour vous aider!	12
--	----

DOCUMENTS À CONSULTER

	14
--	----

SOLVABILITÉ

Comité consultatif sur la solvabilité	15
---------------------------------------	----



nombreux changements qui se produisent dans le secteur financier. Finalement, maintenir la mobilisation du personnel, vu l'ampleur de la mission de l'Autorité qui exige la concertation d'équipes multidisciplinaires, dans les domaines très spécialisés de la finance, de l'actuariat, de la comptabilité et du droit. Pour ce faire, l'Autorité recrute, maintient et forme un personnel capable d'offrir des services de qualité.

L'Autorité joue donc un rôle de premier plan dans la sphère financière du Québec. La crédibilité des intervenants de ce secteur et le lien de confiance avec les consommateurs sont d'une importance majeure au bon fonctionnement des marchés, qui est au cœur du dynamisme économique du Québec. Nous nous employons donc, par nos actions, à démontrer notre ferme volonté d'être pleinement au service des Québécois et des marchés financiers.

Ce nouveau numéro de *L'Info-Autorité* que nous vous présentons, propose des informations pertinentes sur l'évolution de certains dossiers qui touchent l'encadrement du secteur financier québécois. Il traite également de plusieurs sujets d'actualité qui concernent les consommateurs de produits financiers, les personnes et les entreprises inscrites à l'Autorité, résume les activités auxquelles participe notre organisme et fournit un éventail d'information que nous croyons pertinent de vous transmettre.



L'Info-Autorité vous sera acheminé quatre fois par année. Nous vous invitons à nous faire parvenir vos commentaires et vos suggestions de thèmes qui pourraient être traités dans cette publication à l'adresse de courriel suivante: infoautorite@lautorite.qc.ca.

Bonne lecture !

ACTUALITÉ

Institutions financières et pandémie de grippe

Bien qu'il soit difficile de prédire le moment de l'irruption d'une éventuelle pandémie de grippe, et l'ampleur des effets qu'elle pourrait avoir sur les institutions financières, l'Autorité des marchés financiers estime qu'il est primordial pour les institutions financières et les organismes de réglementation de se préparer.

Une pandémie pourrait occasionner d'importants risques pour les institutions financières québécoises. Qu'ils soient de nature stratégique, opérationnelle ou financière, les impacts possibles d'une telle pandémie seraient nombreux et devraient être pris en considération, afin d'assurer les services qui sont essentiels à la sécurité financière des individus et au bon fonctionnement de l'économie.

Dans ce sens, la Direction de l'actuariat et du développement de normes a pris l'initiative de procéder à une importante recherche sur le sujet auprès de plusieurs organismes spécialisés tant au niveau national qu'international, et d'en informer les institutions financières qu'elle encadre. Elle a ainsi préparé un document qui se veut un instrument d'aide à la préparation au risque d'une pandémie, par la présentation d'impacts potentiels propres aux institutions financières québécoises, ainsi qu'un guide pour l'élaboration d'un plan de continuité des activités.

L'Autorité s'attend à ce que les institutions visées commencent l'élaboration de leur plan de continuité des activités ou procèdent à la révision et l'adaptation des plans de continuité déjà existants.



Le Guide de préparation au risque de pandémie de grippe est disponible sur le site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.



ACTUALITÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE L'AUTORITÉ ET CANAFE

Le 28 juin dernier, l'Autorité et le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) se sont rencontrés dans le cadre de la signature d'un protocole d'entente qui favorisera l'échange des renseignements en matière de conformité relevant des différentes lois appliquées par l'Autorité ainsi que ceux liés à la conformité de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes régie par CANAFE. Ce nouveau partenariat représente une première du genre au Québec particulièrement dans ce secteur financier d'importance.

Par cette entente, l'Autorité démontre sa volonté de participer activement au programme sur la lutte au blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes et, d'autre part, de s'acquitter de ses responsabilités de conformité en tant qu'organisme de réglementation et d'encadrement des marchés financiers. Cette entente permettra également de minimiser les chevauchements possibles entre les examens de conformité de l'Autorité et de CANAFE effectués dans le secteur financier au Québec, réduisant ainsi le fardeau réglementaire sur les différents intervenants visés par les



M. JEAN ST-GELAIS
Président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers
M. HORST INTSCHER
Directeur de CANAFE

lois et la réglementation sous la gouverne de ces deux organismes.

Ainsi, CANAFE fournira notamment à l'Autorité des renseignements visant à faciliter son évaluation des risques liés à l'application des divers programmes de conformité et d'inspection de ses divers types de clientèle assujettie à la Loi. Pour sa part, l'Autorité fournira à CANAFE l'information de conformité sur l'acceptation et l'application de la Loi et des règlements par ses membres.



MME NATHALIE DROUIN – Directrice générale aux affaires juridiques et Secrétaire
M. HORST INTSCHER – Directeur de CANAFE
MME SANAA YACOB – Directrice, région de l'Est CANAFE
MME GLYNNIS FRENCH – Sous-directrice, Stratégies et partenariat CANAFE
MME HÉLÈNE BARABÉ – Chef du Service des enquêtes

Rangée arrière :
M. RICHARD PERRON – Directeur adjoint de l'inspection
M. JEAN ST-GELAIS – Président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers
M. JIM BUTCHER – Directeur adjoint, opérations régionales et conformité CANAFE
M. YVON CARRIÈRE – Avocat senior CANAFE
M. MICHEL LAJOIE – Chef du Service des préenquêtes



CONSEIL CONSULTATIF DE RÉGIE ADMINISTRATIVE

UN SOUTIEN ESSENTIEL À LA RÉALISATION DE LA MISSION DE L'AUTORITÉ

L'Autorité est fière de pouvoir compter sur le **Conseil consultatif de régie administrative** (Conseil consultatif), afin de remplir sa mission.

Institué dans le cadre de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, le Conseil consultatif a pour principal mandat de conseiller l'Autorité et le ministre des Finances dans une perspective générale. Le Conseil consultatif suit l'ensemble des activités de l'Autorité et plus particulièrement son administration.

La Loi prévoit que le Conseil consultatif est formé d'un maximum de sept membres qui sont nommés par le ministre des Finances. Ceux-ci sont choisis pour leur connaissance du secteur financier et leur expertise en gestion administrative.

Le Conseil consultatif est actuellement composé de cinq membres : messieurs Bernard Motulsky et Michel Lespérance, agissant respectivement à titre de président et secrétaire, Michel Lamontagne, Jean Phaneuf et Jacques Saint-Pierre.

Le Conseil consultatif s'est penché sur plusieurs dossiers et voici ses principales réalisations :

- *Suit l'ensemble des activités de l'Autorité. Il a analysé et a émis des avis sur les prévisions budgétaires et sur le plan d'activités 2005-2006 et 2006-2007. Il a aussi suivi les travaux du plan stratégique 2005-2008. Il a demandé l'élaboration de projections financières 2006-2009 ainsi qu'une stratégie pour atteindre l'équilibre budgétaire.*
- *S'intéresse de façon générale à la gestion des ressources humaines, notamment l'évaluation des postes de la haute direction.*
- *A recommandé la mise en place d'un poste de vérificateur interne.*
- *A soutenu une recommandation du PDG pour l'embauche du surintendant aux marchés de valeurs.*



De gauche à droite :
Messieurs Jacques Saint-Pierre, Michel Lamontagne,
Bernard Motulsky, Jean Phaneuf et Michel Lespérance

Au plus tard le 31 juillet de chaque année, le Conseil consultatif doit faire un rapport au ministre de ses activités pour l'année financière précédente. Ce rapport est intégré au rapport annuel de gestion de l'Autorité.

VALEURS MOBILIÈRES

Dispenses de prospectus et d'inscription

Questions et réponses sur le Règlement 45-106

L'Autorité a publié deux avis regroupant les questions les plus fréquemment posées par les intervenants du secteur financier concernant le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription. Ces questions et réponses fournissent des explications sur certaines dispositions de ce règlement, notamment sur la dispense d'émetteur fermé.

Nous vous invitons à consulter ces avis disponibles sur le site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca :

- *Avis du personnel de l'Autorité, Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, Section valeurs mobilières, vol. 3 n° 13, 31 mars 2006, p. 2 à 5*
- *Avis 45-305 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, Section valeurs mobilières, 2 décembre 2005, Vol. 2, n° 48, p. 4 à 7*

De plus, pour toute question concernant ce règlement, n'hésitez pas à contacter :

Madame Sylvie Lalonde
Conseillère en réglementation
Autorité des marchés financiers
514.395.0558, poste 4398

Numéro sans frais : 1.877.525.0337
sylvie.lalonde@lautorite.qc.ca



NOUVELLES DE L'AUTORITÉ

NOUVELLE STRUCTURE À LA DIRECTION DE L'INSPECTION ET DES ENQUÊTES

À la suite d'une augmentation constante du nombre, de l'importance et de la complexité des dossiers traités par la Direction de l'inspection et des enquêtes, une nouvelle structure a été mise en place afin de traiter de façon plus efficace les dossiers et relever les nombreux défis

Au Service des préenquêtes, les principales tâches sont d'examiner le sérieux d'une plainte ou d'une allégation d'infraction à une loi appliquée par l'Autorité. Ce service recommande l'ordre de priorité des dossiers, détermine les lois applicables et recueille les informations disponibles

Au Service des crimes économiques, les principales tâches sont d'identifier et d'enquêter sur les dossiers qui peuvent avoir un impact fiscal, étudier et suggérer des méthodes permettant de maximiser, tant sur le plan juridique qu'opérationnel, la collaboration et l'échange d'information

Nous sommes d'avis que cette structure, jumelée à l'ajout de nouvelles ressources ainsi qu'à la création de nouveaux programmes de formation permettra non seulement à l'Autorité de consolider son rôle de surveillance des marchés financiers, mais aussi de prêter main forte au personnel déjà en place.

« **Au moins dix nouveaux enquêteurs, cinq inspecteurs et 3 chefs de service se sont joints à la Direction depuis le mois de juin.** »

auxquels l'Autorité fait face. À cet effet, au moins dix nouveaux enquêteurs, cinq inspecteurs et trois chefs de service se sont joints à la Direction depuis le mois de juin. La Direction répondra à la demande avec une nouvelle structure divisée en quatre services et une direction adjointe ayant des fonctions bien définies. M^e Yan Paquette agit à titre de directeur de la Direction de l'inspection et des enquêtes.

À la Direction adjointe de l'inspection, la principale tâche consiste à procéder à l'inspection professionnelle de toute personne assujettie aux lois appliquées par l'Autorité selon une approche de gestion des risques. Richard Perron agit à titre de Directeur adjoint à l'inspection. Il est assisté de Claudine Chaloux à titre de chef du Service de l'inspection.

auprès des assujettis. Michel Lajoie est le chef du Service des préenquêtes.

Au Service des enquêtes, les principales tâches sont de procéder à des enquêtes auprès de toute personne visée par une des lois appliquées par l'Autorité afin de déceler s'il y a contravention ou non à ces lois. Hélène Barabé est chef du Service des enquêtes.

Au Service de la surveillance des marchés, les principales tâches sont d'exercer des responsabilités de surveillance des marchés sur les diverses bourses reconnues et de mener plus avant l'enquête en vue de détecter certaines infractions telles que les délits d'initiés et la manipulation de marchés. Michael Grecoff est chef du Service de la surveillance des marchés.

avec les autres organismes chargés de la répression des crimes économiques, tout en assurant la réalisation de la mission de l'Autorité. Germain Bénard est chef du Service des crimes économiques.

Nous sommes d'avis que cette structure, jumelée à l'ajout de nouvelles ressources ainsi qu'à la création de nouveaux programmes de formation permettra non seulement à l'Autorité de consolider son rôle de surveillance des marchés financiers, mais aussi de prêter main forte au personnel déjà en place qui réussit à accomplir un très bon travail dans un environnement des plus exigeants.



DIRECTION DU CONTENTIEUX

La Direction du contentieux de l'Autorité des marchés financiers exerce différents mandats au sein de l'organisme dont l'analyse des rapports d'enquêtes en vue de déterminer les meilleures mesures à prendre pour sanctionner les contrevenants et celui de représenter l'Autorité des marchés financiers devant différentes instances judiciaires, tels que :

- *les tribunaux administratifs comme le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières ou la Commission d'accès à l'information;*
- *les tribunaux civils de première instance et d'appel (en matière de subrogation ou d'injonction);*
- *le tribunal pénal.*

Cette Direction est composée de dix avocats plaideurs spécialisés, qui ont acquis une grande expertise au fil des ans dans les domaines du droit civil, pénal, de l'assurance et des valeurs mobilières. De plus, l'équipe du contentieux est composée de stagiaires en droit de l'École du Barreau, de techniciens juridiques et d'adjointes administratives. La Direction du contentieux est assurée par M^e Lise Girard.



L'équipe du contentieux agit avec vigilance et détermination dans la conduite des dossiers qui lui sont confiés.

L'AUTORITÉ CONSULTE

CONSULTATION RELATIVE À LA DISTRIBUTION DE PRODUITS D'ASSURANCE PAR LES CONCESSIONNAIRES ET AUTRES MARCHANDS D'AUTOMOBILES

La mission de l'Autorité est notamment de veiller à la protection des consommateurs de produits financiers et d'assurer l'encadrement des activités de distribution de ces produits. C'est dans le cadre de cette mission que l'Autorité entreprend une consultation auprès de l'industrie des assurances, des marchands d'automobiles (y compris les concessionnaires d'automobiles) et des consommateurs.

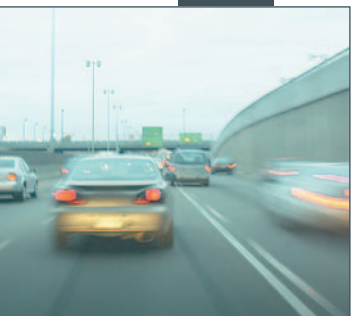
Cette consultation sera particulièrement orientée vers l'encadrement de la distribution de certains produits par les marchands d'automobiles, dont les garanties de remplacement. La consultation publique aura lieu les 24 et 25 octobre 2006 à Québec. Elle permettra aux différents organismes invités de faire valoir leur point de vue quant au choix du mode de distribution le plus approprié pour les différents

produits d'assurance actuellement offerts au Québec par les marchands d'automobiles.

De plus, la divulgation de la rémunération versée aux marchands d'automobiles ainsi que l'encadrement de certaines entreprises agissant à titre d'administrateurs de produits d'assurance, font aussi l'objet de cette consultation.

À l'issue de cette consultation, l'Autorité prendra les mesures appropriées pour améliorer l'encadrement des activités de distribution de produits d'assurance offerts par l'entremise des marchands d'automobiles, et ce, afin de mieux protéger les acquéreurs de véhicules automobiles susceptibles de se voir offrir ces produits.

Un document portant sur cette consultation est disponible sur le site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.





TRIBUNE PUBLIQUE DE L'AUTORITÉ

RENCONTRE AVEC LE CERCLE CANADIEN DE MONTRÉAL

Le 29 mai dernier à l'Hôtel Fairmont, Le Reine Elizabeth, Messieurs Jean St-Gelais, PDG de l'Autorité, ainsi que David Wilson, président de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, étaient invités à titre de conférenciers devant le Cercle Canadien de Montréal.



Messieurs Jean St-Gelais et David Wilson

Plusieurs points figuraient au menu des discussions, dont la présentation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ainsi que la réglementation canadienne en valeurs mobilières. À cet effet, les sujets soulevés par les deux conférenciers étaient d'actualité, soit l'intention de resserrer les règles sur la divulgation des salaires et avantages accordés aux dirigeants des sociétés cotées en Bourse et l'application de lignes directrices en matière de gouvernance.



De gauche à droite :
M. David Wilson, Mme Anne-Marie Hubert,
présidente du Cercle Canadien de Montréal
et M. Jean St-Gelais

L'AUTORITÉ CONSULTÉE

MÉMOIRE PRÉPARÉ DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DE LA COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

L'Autorité des marchés financiers a été invitée à participer à la consultation publique lancée ce printemps par la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale du Québec (Commission) dans le cadre de son mandat d'initiative sur la protection des épargnants au Québec.

Évidemment, ce sont les récents scandales financiers au Québec qui ont suscité un tel mandat d'initiative sur le secteur des fonds communs de placement dans lequel investissent un grand nombre de Québécois. La confiance des épargnants a été ébranlée alors qu'elle est fonda-

mentale au bon fonctionnement des marchés, lui-même au cœur du dynamisme économique.

Le mémoire déposé par l'Autorité est composé de trois parties. La première partie dresse un portrait général du secteur des fonds communs de placement au Québec et au Canada. La deuxième fait le point sur la surveillance du secteur financier et, plus spécifiquement, sur les différents pouvoirs de l'Autorité en cette matière. Enfin, la troisième partie est l'occasion d'effectuer une revue des initiatives d'assistance aux consommateurs ainsi que des caractéristiques

des protections qui touchent leur indemnisation, au Québec et dans le monde. On trouve, en conclusion, l'ensemble des recommandations que l'Autorité met de l'avant pour rehausser la protection des épargnants.

L'Autorité espère que ce mémoire contribuera à la réflexion des membres de la Commission dans le cadre de leur mandat d'initiative. Elle sera d'ailleurs présente aux travaux qui reprendront en septembre prochain.

Vous pouvez consulter ce mémoire sur le site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.



RELATIONS EXTÉRIEURES

RÉUNION ANNUELLE DE L'OICV À HONG KONG



Du 5 au 8 mai 2006, l'Autorité des marchés financiers a participé à la réunion annuelle de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) à Hong Kong. L'Autorité était représentée par son PDG, monsieur Jean St-Gelais, accompagné de messieurs Louis Morisset, nouveau surintendant aux marchés des valeurs qui en était à sa première participation, et Jean Lorrain, directeur des relations extérieures.

Cette réunion annuelle a été l'occasion d'une rencontre de travail du Comité technique de l'OICV sur lequel l'Autorité siège. Les travaux du Comité ont entre autres porté sur les questions d'échange et d'assistance de la part d'autorités ou organismes de réglementation avec lesquelles certains membres de l'OICV ont connu des difficultés dans le passé et auprès de qui une initiative visant une meilleure coopération a été entreprise. Les autres sujets sur lesquels les membres de l'OICV se sont penchés : la gouvernance des entreprises de même que les problèmes liés aux activités hors vérification des firmes de vérificateurs.

L'AUTORITÉ ACTIVE DANS SON MILIEU

DATE	ACTIVITÉ	LIEU	PRÉSENCE DE L'AUTORITÉ
4 et 5 septembre 2006	<i>Séminaire international de la Commission des valeurs mobilières du Brésil (CVM) 30^e anniversaire</i>	Rio de Janeiro	PDG
6 septembre 2006	Council of Securities Regulators of the Americas (COSRA)	Rio de Janeiro	PDG
6 au 10 septembre 2006	The International Forum for Derivative Markets	Bürgenstock	Directeur général des mandats spéciaux
11 septembre 2006	Réunion des présidents de l'Institut francophone de la régulation financière (IFREFI)	Bucarest	PDG
12 et 13 septembre 2006	<i>Canadian Society of Corporate Secretaries (CSCS) – Eight Annual Conference</i>	Kelowna (C.B.)	Vice-président exécutif
14 septembre 2006	Commission des finances publiques – Mandat d'initiative sur la protection des épargnants	Québec	PDG
17 au 20 septembre 2006	North American Securities Administrators Association (NASAA) – Conférence annuelle	San Diego	Directeur général des mandats spéciaux
20 septembre 2006	Rencontre avec les étudiants du Département Finance et assurance de la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval	Québec	PDG
27 septembre 2006	<i>Joint Forum</i> – Rencontre automnale	Banff	Surintendante de la distribution
28 septembre 2006	L'Institut des fonds d'investissements du Canada (IFIC)	Toronto	PDG
4, 5 et 6 octobre 2006	Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM)	Winnipeg	PDG et le surintendant aux marchés des valeurs
11, 12 et 13 octobre 2006	Séminaire des avocats spécialisés en valeurs mobilières	Mont Tremblant	Surintendant aux marchés des valeurs
24 et 25 octobre 2006	Consultation publique relative à la distribution de produits d'assurance par les concessionnaires et autres marchands d'automobiles	Québec	PDG et la surintendante de la distribution
26 et 27 octobre 2006	Forum canadien des organismes d'indemnisation en cas d'insolvabilité d'une institution financière	Québec	Surintendante de l'assistance à la clientèle et de l'indemnisation
30 octobre 2006	Rencontre annuelle AMF	Montréal	Tous



RENDEZ-VOUS AVEC L'AUTORITÉ

VALEURS MOBILIÈRES

Régime de passeport phase 2 associé à la réglementation des valeurs mobilières

Le 9 juin dernier, le ministre des Finances, M. Michel Audet, présentait un projet de loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières afin d'ajouter de nouveaux instruments au processus de reconnaissance mutuelle déjà instauré en 2004 afin d'assurer un régime complet de coopération entre les provinces et les territoires canadiens en matière de valeurs mobilières. Ce projet prévoit des dispositions permettant de conclure des ententes avec les gouvernements ou les autorités en valeurs mobilières des autres provinces ou territoires concernant la délégation de pouvoirs, la reconnaissance mutuelle et l'intégration par renvoi.

L'objectif est de donner à un participant au marché accès aux marchés des capitaux dans plusieurs territoires en traitant principalement avec son autorité principale tel que le protocole d'entente le prévoit. Nous appelons ce régime le « régime de l'autorité principale » et l'Autorité des marchés financiers en assure la mise en œuvre au Québec. Il s'applique à des domaines de la législation en valeurs mobilières qui sont déjà hautement harmonisés.

Pour en savoir plus sur ce projet de loi, il est disponible sous la rubrique, Travaux parlementaires du site Web de l'Assemblée nationale au www.assnat.qc.ca.

DÉMYSTIFIER LA RÉGLEMENTATION DU SECTEUR MINIER

Le 3 mai dernier, se tenait la première rencontre des *Rendez-vous avec l'Autorité*. Cette nouvelle formule de rencontres qui s'échelonne sur toute l'année, a été mise sur pied pour favoriser le dialogue entre les intervenants du secteur financier québécois et l'Autorité des marchés financiers. Cette première rencontre avait donc lieu à l'hôtel Hyatt Regency de Montréal. Dans le cadre de cet événement, la Direction des marchés des capitaux de l'Autorité rencontrait différents intervenants de l'industrie minière québécoise. Plus de 75 personnes se sont inscrites à cette rencontre et les échanges furent fructueux.

Les conférenciers, constitués majoritairement de spécialistes et professionnels œuvrant à l'Autorité, ont permis à leurs invités d'en apprendre davantage sur des sujets qui touchent de près cette industrie. Messieurs Pierre Martin et Éric Lemieux (analyste-géologue, EBL Consultants Enr.) ainsi que mesdames Sylvie Lalonde, Rosetta Gagliardi, Anne-Renée Lussier, Nadine Gamelin, Nicole Parent et Sylvie Anctil-Bavas, se sont entretenus sur des sujets tels que les modifications législatives apportées à la réglementation du secteur minier, le financement des sociétés minières et le *Programme d'information continue*.

Ce premier *Rendez-vous avec l'Autorité* a été grandement apprécié par les intervenants de l'industrie minière qui y ont participé. Fort de ce succès, l'Autorité répètera l'expérience, en abordant différents sujets et thèmes d'actualité, qui touchent les secteurs d'activité variés qu'elle réglemente.

L'Autorité est fière de favoriser davantage les échanges entre les divers intervenants de l'industrie et son personnel, qui facilitent assurément les démarches administratives des individus et des entreprises qui exercent leurs activités dans le secteur financier au Québec.



De gauche à droite:
Mesdames Anne-Renée Lussier, Rosetta Gagliardi et Sylvie Lalonde



De gauche à droite:
Mesdames Nicole Parent et Nadine Gamelin



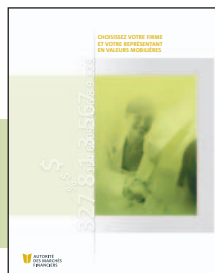
CONSOMMATEURS DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS

HUIT NOUVELLES BROCHURES D'INFORMATION

Dans le cadre de son mandat d'éducation du consommateur, l'équipe du Service des programmes de la sensibilisation et de la vigie en collaboration avec la Direction des communications a développé, au cours des derniers mois, huit nouvelles brochures portant sur divers sujets reliés à l'investissement. Nous sommes persuadés que celles-ci seront très utiles pour répondre aux diverses questions que se posent les consommateurs en ce qui a trait à leurs placements.

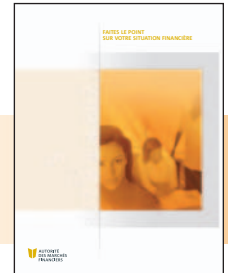
Le concept qui a été retenu permet d'identifier chaque brochure par une couleur et un titre distinctif et également d'offrir les brochures à la pièce ou en série. Les brochures vivent indépendamment les unes des autres, ce qui donne plus de flexibilité pour répondre aux différents besoins.

Ces brochures peuvent être consultées sur le site Web de l'Autorité, www.lautorite.qc.ca sous la section Publications. Elles sont également disponibles en version imprimée, sur demande, auprès d'un agent du Centre de renseignements.



Faites le point sur votre situation financière

- Sensibilise à l'importance de l'épargne et du placement pour réaliser ses objectifs.
- Permet d'examiner sa situation financière en calculant sa valeur nette et en établissant ses revenus et ses dépenses.
- Amorce, si nécessaire, une réflexion pour redresser sa situation financière.
- Aide à établir les objectifs financiers, leur priorité et de leur assigner un montant d'argent.
- Fait le point sur les habitudes en matière de finance.



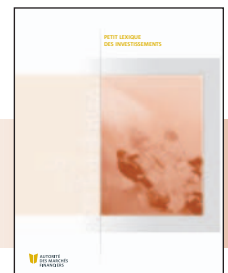
Choisissez les placements qui vous conviennent



- Sensibilise au besoin de bien s'informer avant d'investir.
- Informe sur les principaux placements disponibles selon leurs caractéristiques, le type de rendement, la liquidité et le risque.
- Détermine les connaissances en matière de placement et la tolérance au risque.
- Renseigne sur les avantages de la diversification.

Petit lexique des investissements

- Identifie les risques qui peuvent influencer le rendement d'un titre.
- Informe sur les principaux placements disponibles selon leurs caractéristiques, le rendement espéré, la liquidité ainsi que la manière dont ils se transigent et le niveau de risque.



Choisissez votre firme et votre représentant en valeurs mobilières

- Détermine les produits et les services qu'offrent les principaux intermédiaires en valeurs mobilières.
- Aide à choisir et trouver un conseiller financier en fonction de ses besoins en matière de produits et services.
- Identifie les principaux organismes de réglementation et d'autorégulation qui encadrent les conseillers et protègent les investisseurs.
- Renseigne sur les principaux types de comptes en valeurs mobilières et les frais qui seront facturés. —▶



Les organismes de placement collectif

- Explique ce qu'est un organisme de placement collectif.
- Classe les types d'OPC les plus courants selon leurs objectifs de placement, les titres dans lesquels ils investissent et leurs politiques d'investissement.
- Souligne comment on peut gagner ou perdre de l'argent en investissant dans des OPC.
- Définit les avantages et les inconvénients d'investir dans des OPC.
- Qui peut vendre des OPC et quelles sont les responsabilités de cette personne.



Prenez garde à la fraude en valeurs mobilières

- Démontre certains indices d'une tentative de fraude.
- Explique les astuces les plus courantes telles que les ventes pyramidales et les cyberfraudes qui ont délesté des investisseurs de millions de dollars.
- Conseille pour éviter les fraudes.
- Informe sur les démarches pour porter plainte.



Déchiffrez le prospectus



- Sensibilise à l'importance de lire le prospectus pour juger si un placement convient à ses besoins.
- Explique les raisons qui incitent les organismes de réglementation à exiger le prospectus aux émetteurs.
- Renseigne sur le processus à suivre pour déposer un prospectus.

Les dispenses de prospectus

- Explique une dispense de prospectus.
- Informe sur les conditions que doit remplir un émetteur pour être dispensé de déposer un prospectus.
- Évalue qui peut se qualifier en tant qu'investisseur de titres sans prospectus. ◀



CONSO MMATEURS DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS

Bourstad 2006 19^e édition : remise des prix

C'est avec des propos encourageants pour les élèves méritants que M. Jean St-Gelais, président d'honneur de l'événement, a ouvert la cérémonie clôturant l'édition BOURSTAD 2006 le 10 mai dernier. De fait, pendant une période de huit semaines, quelque 3 500 participants, provenant des milieux scolaires et du grand public, ont géré un portefeuille de 100 000 \$.

Des bourses totalisant plus de 20 000 \$ ont récompensé les meilleures performances financières, les meilleures gestions de portefeuille, tout comme les meilleures performances dans le volet *Responsabilité sociale des entreprises*.

Les élèves et les professeurs présents à la cérémonie se sont donné rendez-vous pour l'édition de BOURSTAD 2007 et ont été invités à s'inscrire dès le mois de novembre prochain.



Messieurs Jean St-Gelais et Frédéric Barrière, gagnant du 1^{er} prix dans la catégorie « Meilleure performance financière, portefeuille boursier-secondaire » de l'école secondaire Marcellin-Champagnat.



INTERVENANTS DU SECTEUR FINANCIER

Avez-vous déclaré vos plaintes ?

LE SYSTÈME DE RAPPORT DE PLAINTES INFORMATISÉ EST LÀ POUR VOUS AIDER !

L'automne dernier, l'Autorité des marchés financiers, de concert avec la Commission des services financiers de l'Ontario, lançait un nouveau système informatisé permettant à toutes les entreprises de produits et services financiers (assureurs, cabinets, représentants autonomes, courtiers et conseillers en valeurs mobilières, etc.) de déclarer les plaintes reçues des consommateurs et ainsi répondre à l'obligation imposée par la Loi. Ce nouveau Système de rapport de plaintes est accessible par le biais d'Internet (www.srp-crs.ca).

Pour l'année 2006, les plaintes reçues au cours de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2006 ont été

rapportées, au plus tard, le 30 juillet 2006. Celles reçues au cours de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2006 devront l'être au plus tard le 30 janvier 2007, et ce, que des plaintes aient ou non été reçues au cours d'une période.

Si vous avez besoin d'aide après avoir activé votre compte, vous pouvez consulter le menu « Aide » du Système et accéder au Guide de l'utilisateur ainsi qu'au matériel didactique. Vous pouvez aussi communiquer par courriel, à rappordepaintes@lautorite.qc.ca, par téléphone au (418) 525-0311 ou 1 866 526-0311, ou encore, par télécopieur, au (418) 647-0376 pour obtenir de l'aide.

Il est primordial, si ce n'est déjà fait, d'accéder à ce nouveau système informatisé, car toutes les entreprises de produits et services financiers ont l'obligation de rapporter les plaintes qu'elles ont reçues à l'Autorité des marchés financiers.

« **Il est à noter qu'une déclaration doit obligatoirement être faite afin de ne pas contrevenir aux dispositions impératives de la Loi, et ce, que des plaintes aient été ou non reçues au cours de cette période.** » »

VALEURS MOBILIÈRES

ENCADREMENT DES MARCHÉS DES DÉRIVÉS

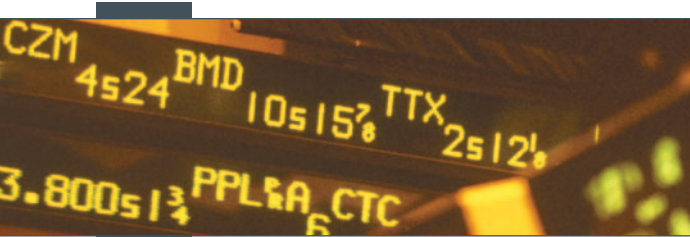
L'Autorité des marchés financiers a publié récemment un document de consultation portant sur la réglementation des marchés des dérivés au Québec, afin de recueillir les commentaires des intervenants de l'industrie et de toute personne intéressée. Celui-ci présente les orientations que l'Autorité propose pour le développement de la réglementation en cette matière. Les propositions mettent de l'avant une

approche basée sur un certain nombre de principes généraux dont l'application serait appuyée par des règlements et des instructions générales.

Partie intégrante du secteur financier du Québec, les instruments dérivés sont en plein essor et de plus en plus importants pour les sociétés et les investisseurs. Outils de transfert et de gestion de risques pour les

sociétés, ces marchés sont également utilisés à des fins de spéculation par les investisseurs avec une tolérance au risque plus élevée ou pour compléter des portefeuilles traditionnels. Depuis la restructuration des Bourses canadiennes en 1999, et la décision de la Bourse de Montréal de se spécialiser en instruments dérivés, la popularité de ces instruments n'a cessé de croître, non seulement au





Canada, mais à travers le monde. En effet, au cours des cinq dernières années, le volume de produits négociés a progressé de plus de 20% annuellement à la Bourse de Montréal¹, et d'un pourcentage comparable aux États-Unis². Cette tendance se retrouve également dans les marchés européens.

C'est dans ce contexte d'accroissement mondial exceptionnel, avec de plus en plus de liquidité

grands principes—au lieu d'une loi normative basée sur des règles exhaustives—conjuguée à une grande collaboration entre les organismes d'autorégulation et l'Autorité, reflète les tendances internationales et la constatation que les marchés des dérivés sont un domaine complexe et en pleine évolution. Bien que liés aux marchés sous-jacents, les marchés des dérivés seraient mieux encadrés par une loi qui met l'accent sur les caractéristiques très différentes de ces instruments.

Une réglementation basée sur les grands principes permet de suivre l'évolution de la structure commerciale, le lancement de nouveaux produits et le développement des affaires. Cette

des associations de membres (les entités réglementées) découle des grands principes. Lors du dépôt de leur demande pour exercer leurs activités, les entités réglementées seraient tenues de démontrer comment elles respectent et respecteront les grands principes.

L'autocertification de nouvelles règles, de modifications de règles et de nouveaux produits faciliterait l'adoption plus rapide de ces changements, mais la responsabilité de démontrer le respect des grands principes incomberait complètement à l'entité réglementée. De plus, une période de publication pour commentaires, ainsi que les pouvoirs de révision et de directive de l'Autorité assureraient le respect des principes.

Depuis la restructuration des Bourses canadiennes en 1999, et la décision de la Bourse de Montréal de se spécialiser en instruments dérivés, la popularité de ces instruments n'a cessé de croître, non seulement au Canada, mais à travers le monde. En effet, au cours des cinq dernières années, le volume de produits négociés a progressé de plus de 20% annuellement à la Bourse de Montréal, et d'un pourcentage comparable aux États-Unis.

« Une réglementation basée sur les grands principes permet de suivre l'évolution de la structure commerciale, le lancement de nouveaux produits et le développement des affaires. » »

et un intérêt en forte expansion, que l'Autorité des marchés financiers a amorcé le processus de développement d'un encadrement législatif adapté aux marchés des dérivés, imitant ainsi ses homologues de plusieurs pays, notamment les États-Unis, le Royaume-Uni, Hong Kong et l'Australie, qui ont, depuis le début des années 2000, modernisé l'encadrement de ce secteur.

La structure proposée d'une loi sur les dérivés basée sur de

approche réduit le fardeau réglementaire, mais non pas la qualité de la supervision; l'organisme de réglementation pouvant plutôt se concentrer sur le développement des politiques, les inspections et les enquêtes et s'assurer que les entités réglementées développent de nouvelles règles et produits qui respectent la législation.

Le processus de reconnaissance des marchés des dérivés, des chambres de compensation et

Pour assurer la réalisation de sa mission réglementaire, l'Autorité maintiendrait ses pouvoirs d'inspection, de révision, de directive, d'enquête, de sanction et de délégation.

Le document sur l'encadrement des marchés des dérivés au Québec est disponible sur le site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

1. Rapport annuel 2005 de la Bourse de Montréal

2. Statistiques publiées par la CFTC: http://www.cftc.gov/files/dea/dmostat_fy05.pdf



DOCUMENTS À CONSULTER

L'Autorité a publié en juin dernier les rapports annuels sur l'état des affaires des compagnies d'assurances, des coopératives de services financiers et des sociétés de fiducie et d'épargne pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2005.

La publication de ces rapports statistiques vise plus spécialement à rendre publiques des informations permettant d'apprécier la situation financière et l'envergure des opérations des institutions détenant un permis d'exercice au Québec délivré par l'Autorité.

Le Rapport annuel sur la tarification en assurance automobile 2005



Ce rapport trace le profil du marché dans lequel les assureurs privés ont exercé leurs activités au Québec en 2005, en décrivant l'offre et la demande d'assurance automobile. Il traite des consultations des manuels de tarification, des modifications que les assureurs leur ont apportées au cours de 2005, de même que de l'évolution des pratiques en matière de tarification. Enfin, il présente une analyse

de la rentabilité de l'assurance automobile au Québec en 2005. Cette analyse porte sur les résultats d'exploitation des assureurs ainsi que du caractère adéquat de la tarification.

Le Rapport sur les assurances 2005

Vous trouverez dans ce rapport des renseignements détaillés sur les assureurs autorisés à faire affaire au Québec. Ces renseignements sont regroupés en cinq parties : la première montre le nombre d'assureurs autorisés à exercer au Québec et les modifications apportées au registre en 2005, la seconde fournit des données comparatives générales pour l'ensemble des assureurs,



la troisième présente des tableaux récapitulatifs des états annuels des assureurs, la quatrième rend compte des affaires d'assurances au Québec et la dernière fournit la liste alphabétique des assureurs inscrits au registre de l'Autorité des marchés financiers.

Coopératives des services financiers 2005

Ce document présente d'une manière détaillée, les caisses et la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Ces informations sont regroupées en quatre parties ; la première montre le nombre de caisses exerçant des activités au Québec ainsi que les modifications constitutives

apportées en 2005, la seconde fournit des données comparatives générales sur les caisses et sur la Fédération des caisses Desjardins du Québec, la troisième présente des tableaux récapitulatifs de leurs états annuels, accompagnés d'une répartition par le bureau régional dans le cas des caisses et la dernière fournit les coordonnées pour le traitement des plaintes et celles des bureaux régionaux de Desjardins. ─▶





Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne 2005



Dans le présent rapport, vous trouverez des renseignements détaillés sur les sociétés autorisées à faire affaire au Québec. Ces renseignements sont regroupés en cinq parties : la première montre le nombre de sociétés autorisées à exercer au Québec et les modifications apportées au registre en 2005, la seconde

présente des tableaux récapitulatifs des états annuels des sociétés, la troisième rend compte des affaires d'intermédiation financière des sociétés au Québec et la dernière fournit la liste alphabétique des sociétés inscrites au registre de l'Autorité des marchés financiers.

Ces rapports sont disponibles sur le site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca. ◀

SOLVABILITÉ

Comité consultatif sur la solvabilité

Assureurs de personnes à charte du Québec

Depuis l'entrée en vigueur du cadre de solvabilité actuel, le Canada est reconnu à l'échelle internationale comme un chef de file au chapitre des tests de suffisance des capitaux fondés sur les risques pour les compagnies d'assurances. On manifeste beaucoup d'intérêt au Canada et à l'étranger pour l'élaboration de nouvelles exigences de capital visant à encourager les institutions financières à élaborer de meilleures méthodes de gestion des risques et à recueillir les données nécessaires pour utiliser le plus possible les composantes du risque spécifiques aux institutions.

Les organismes de réglementation et l'industrie canadienne de l'assurance de personnes collaborent au sein d'un comité consultatif sur la solvabilité pour élaborer des techniques plus avancées de mesure du risque qui pourraient être intégrées au cadre actuel de suffisance du capital. Ces techniques comprendront l'élaboration de critères applicables à des méthodes sensibles aux risques qu'utiliseront les compagnies qui se sont engagées à les mettre en œuvre et qui disposent des ressources nécessaires.

Le Comité consultatif sur la solvabilité est coprésidé par M. Simon Curtis, président de la Commission sur la gestion des risques et le capital requis de l'Institut canadien des actuaires, et M. Robert Hanna, directeur principal de la Division des fonds propres, de la

comptabilité et de la recherche du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Ce Comité se compose de représentants de l'Association des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP), de l'Institut canadien des actuaires (ICA), d'Assuris, de l'Autorité des marchés financiers et du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Le Comité consultatif sur la solvabilité a pour mandat :

- d'établir un consensus au sujet de l'orientation du nouveau cadre ;
- de mettre au point des principes généraux pour l'élaboration du nouveau cadre ;
- d'émettre des consignes stratégiques au sujet de l'orientation technique ;
- d'évaluer les recommandations concernant la modification du cadre de suffisance du capital que formulent les groupes techniques prenant part au processus.

La présente note est la première d'une série de mises à jour périodiques sur les travaux du Comité en vue d'élaborer un nouveau cadre pour l'évaluation de la suffisance du capital des compagnies d'assurance de personnes. Si vous voulez en savoir plus, veuillez consulter le site Web de l'Autorité www.lautorite.qc.ca.

Info-Autorité



Le Journal externe est publié par
la Direction des communications
de l'Autorité des marchés financiers

Pour en savoir davantage sur nos
activités, vous êtes invités à consulter
notre site Web : www.lautorite.qc.ca

POUR NOUS CONTACTER

Courriel
info@lautorite.qc.ca

Intervenants du secteur financier
Québec : (418) 395-2263
Montréal : (514) 525-2263
Numéro sans frais : 1 877 395-2263

Consommateurs
Québec : (418) 525-0311
Montréal : (514) 395-0311
Numéro sans frais : 1 866 526-0311

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Canada, 2004
Bibliothèque nationale du Québec, 2004
ISSN 1710-4548 (Éd. française)
ISSN 1710-4556 (Éd. anglaise)